

L'HYMNE NATIONAL BELGE FAIT-IL ENCORE FRISSONNER ?



S e r g e G o v a e r t

« *Il me reste au fond du cœur [...] un certain sentiment patriotique. Eh oui ! je frissonne quand j'entends "La Brabançonne". Je ne comprends pas que des joueurs internationaux, même de grands professionnels, puissent y être indifférents.* » Ainsi s'exprimait dans une interview au quotidien bruxellois *Le Soir*, le 23 janvier dernier, le nouvel entraîneur de l'équipe nationale belge de football Georges Leekens.

Alors qu'en France, Jean-Marie Le Pen soupçonne certains footballeurs au patronyme exotique de ne pouvoir chanter *La Marseillaise*, un responsable national du football belge remet les pendules à l'heure : oui, il a la fibre patriotique ! Non que ses joueurs aient un physique ou un nom insuffisamment belges, d'ailleurs ; mais, plus prosaïquement, parce qu'ils préfèrent « *rouler* » pour leur club italien, français ou britannique que pour leur équipe nationale. De « grands professionnels », donc.

À ce phénomène, qui n'est que trop bien connu de « délocalisation » footballistique et de dilution du sentiment national dans un libre marché qui estompe les frontières, s'ajoute, en Belgique, la difficulté de s'identifier à un État perdant progressivement de sa substance pour faire apparaître deux nations : l'une francophone, l'autre flamande (néerlandophone).

Il y a quelques années, l'équipe nationale belge de football – les Diables rouges – appartenait encore à l'élite européenne. Son accession aux demi-finales du championnat du monde à Mexico en 1986 avait déclenché la liesse populaire. En de telles occasions, il n'y a plus de francophones ni de Flamands : il n'y a que des Belges. Certes, on ne chante pas *La Brabançonne* (la plupart des Belges ignorent les paroles de leur hymne national, qui présente l'inconvénient rédhitoire d'avoir un titre français – même en néerlandais) mais plutôt le *We are the Champions* des Queen. Fragilité des symboles ! Mais les supporters brandissent

1 – Avec les inconvénients qui en résultent : le président des Celtics de Glasgow n'a-t-il pas exprimé récemment (30 janvier 1997) le souhait que son club réintègre le championnat d'Angleterre, « lassé de la médiocrité de la compétition écossaise » ?

le drapeau belge, et non le coq wallon ou le lion flamand. Nul ne songe à créer, comme en Grande-Bretagne, trois ou quatre équipes nationales de football ¹.

Mais voilà : il y a la réalité. Une réalité double, au demeurant : institutionnelle d'une part, quotidienne de l'autre.

Une difficile cohabitation

Au quotidien, la cohabitation des deux communautés nationales (linguistiques) belges dans le monde sportif organisé n'est pas toujours aussi simple que ne le laisseraient supposer les grandes manifestations de patriotisme sportif. Cela vaut pour le football (le prédécesseur de Georges Leekens, l'ex-international belge Wilfried Van Moor, était parfois critiqué parce qu'il aurait écarté délibérément des joueurs wallons de l'équipe-fanion nationale), mais aussi d'autres sports. Sur les six médaillé(e)s belges aux Jeux olympiques d'Atlanta, une seule était francophone ; le directeur technique flamand de la Ligue nationale de judo, Jean-Marie Dedecker, aurait refusé expressément de sélectionner la liégeoise Nicole Flagothier lors de compétitions internationales, lui préférant des judokates flamandes... L'affaire Flagothier a même été portée devant la justice.

Faut-il ajouter que les équilibres linguistiques au sein des fédérations sportives sont matière éminemment explosive ? En février 1997, le président de la Ligue vélocipédique belge Ernest De Vuyst démissionnait (suivi par le sélectionneur national de la Ligue, l'ancien champion cycliste Eddy Merckx) en dénonçant un « *complot* » ourdi contre sa personne et ses options – que certains jugeraient trop « *unitaristes* », c'est-à-dire trop belges. Il est vrai que le cyclisme est terre de conquête politique. Le gouvernement flamand finance une équipe professionnelle au nom bien symbolique de *Vlaanderen 2002* ² ; il se murmure qu'Ernest De Vuyst ne partageait pas, loin s'en faut, cette vision « *éclatée* » du cyclisme belge. De même, le conseil d'administration du Comité Olympique et Interfédéral Belge, le COIB, est formellement paritaire mais son président, le francophone Adrien Vanden Eede, est vivement contesté et n'a été réélu en décembre 1996 qu'après une violente campagne dirigée contre lui par certains dirigeants olympiques flamands. Les vice-présidences du COIB sont, elles, majoritairement aux mains des flamands.

2 – La bataille dite « des Éperons d'or », au cours de laquelle la chevalerie du roi de France a été vaincue par une coalition de villes notamment flamandes, a eu lieu en 1302. Le gouvernement flamand a fait du 700ème anniversaire de cet événement guerrier une date-fétiche, déclinée sous des formes diverses dans des proclamations aux accents publicitaires.

Le sport et ses interlocuteurs publics

Structurellement, il y a belle lurette que le sport « belge » a dû se plier à l'évolution qui a progressivement conduit d'un État unitaire relativement centralisé à une fédération de « communautés » linguistiques (une communauté de langue néerlandaise – la Flandre –, une communauté francophone et une petite communauté de langue allemande) et de « régions » géographiques (dont l'une, celle de Bruxelles, a un statut bilingue français-néerlandais). Depuis le début des années soixante-dix en effet, les interventions de l'État dans le domaine sportif passent par les communautés : le sport, considéré comme une activité d'épanouissement personnel, relevait du ministère de la Culture dont la scission entre francophones et néerlandophones était inscrite dans une certaine logique institutionnelle.

Cette situation n'avait cependant guère suscité de difficultés jusqu'à ces dernières années. Certes, les fédérations sportives avaient dû formellement dissocier leurs ailes linguistiques pour bénéficier des subsides publics ; mais elles conservaient une coquille « belge » pour leur représentation internationale. De plus, les fédérations les plus importantes – celles du cyclisme et du football, deux sports extrêmement populaires en Belgique et, pour le premier, illustré par une longue tradition de champions d'ailleurs surtout flamands – avaient renoncé à la manne de l'État pour rester unitaires, c'est-à-dire belges. Enfin, le Comité olympique était (et est) resté lui aussi national au prix d'un arrangement, dont les termes doivent au demeurant être régulièrement renégociés, entre ministres flamands et francophones.

Trois facteurs au moins sont venus troubler cet équilibre. Le premier découle de l'érosion des contraintes nationales sous la pression de l'unification européenne ; le second, de la professionnalisation grandissante du sport ; le troisième, de la logique d'un système où il est devenu extrêmement difficile de faire abstraction de l'appartenance communautaire (linguistique) de qui que ce soit.

Entre l'Europe et ses régions

L'arrêt Bosman de la Cour européenne de Justice a « cassé », en janvier 1996, un régime instaurant des indemnités de transfert pour les joueurs de football (et, plus généralement, les sportifs) en fin de contrat. Une demi-année plus tard, le Parlement flamand a adopté un décret qui libère les sportifs amateurs – autorisés à mettre fin annuellement à leur contrat sans indemnisation, sous quelque forme que ce soit³. Or, le régime d'indemnités a toujours été farouchement défendu par la fédération belge de football, l'URBSFA

3 – L'arrêt Bosman n'exclut pas la possibilité d'indemnités dites « de formation ».

(Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association) pour des raisons qui tiennent vraisemblablement plus de la logique marchande que de l'éthique sportive. Le vénérable et unitaire URBSFA se retrouve donc en conflit aigu avec une logique « communautaire » (flamande, en l'occurrence) qui s'inspire elle-même d'une norme juridique, prééminente, au niveau européen.

Ce même décret flamand a contribué à faire rebondir le vieux débat sur le « sportif-amateur ». C'est que le droit du travail est resté, en Belgique, de compétence fédérale (nationale) et que le sportif professionnel n'est donc pas soumis, pour son statut social, à la législation des communautés. Comme dans d'autres pays, des tendances à l'autonomisation du sport professionnel renforcent leur audience au sein des grandes fédérations sportives belges. L'URBSFA a décidée il y a quelques mois de répartir ses clubs de football des divisions inférieures en deux ligues autonomes, l'une pour le Sud du pays et l'autre pour le Nord. Quels que soient ses motifs (se mettre en condition d'être aidée par un pouvoir subsidiant qui n'est plus belge, mais flamand ou francophone ? permettre d'aborder séparément des difficultés très différentes, puisque le sport en vient même à échapper aux carcans nationaux ?), le résultat probable est clair : au niveau des petits clubs, pourra-t-on encore parler d'équipes belges dès lors qu'elles aligneront des mercenaires professionnels ? À terme, ne va-t-on pas ranger au vestiaire les fanions aux couleurs de la Belgique ?

Le point singulier, dans toute cette évolution qui reflète bien les immenses contradictions dans lesquelles se débat aujourd'hui l'État belge, c'est que le nationalisme sportif ait pu survivre aussi longtemps, et survivre encore aujourd'hui, à une réalité que nul n'ignorait déjà avant la Seconde Guerre mondiale. Aux heures de gloire du cyclisme belge, les grand champions étaient Flamands. Les plus belles victoires de l'équipe nationale de football ont été acquises par des Diabes rouges le plus souvent néerlandophones. Qu'importait aux francophones, tant qu'on les imaginait « frissonner » en entendant *La Brabançonne* ? Il est vrai que l'histoire de ces sports populaires est aussi, souvent, celle de l'ascension sociale individuelle d'enfants de la classe ouvrière. Un des espoirs actuels du football belge s'appelle Nordin Jbari : la classe ouvrière d'aujourd'hui, elle non plus, n'est manifestement plus la même qu'hier.

Serge Govaert